

Les principes généraux

Les candidats sont soumis à des épreuves d'admission organisées par l'EESTS. Ces épreuves comportent une phase écrite et des entretiens oraux.

Le Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur atteste des compétences nécessaires pour accompagner, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

Il est structuré en domaines de compétences et peut être obtenu, en tout ou partie, par la voie de l'examen à l'issue d'une formation ou par la validation des acquis de l'expérience. La formation préparant au diplôme d'Etat de Moniteur Educateur est dispensée de manière continue en 2 ans. Elle comporte 950 h d'enseignement théorique et 980 h (28 semaines) de formation pratique.

La formation théorique est composée de quatre domaines de formation (DF)

- **DF 1** : Accompagnement social et éducatif spécialisé : 400 h
- **DF 2** : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé : 300 h
- **DF 3** : Travail en équipe pluri-professionnelle : 125 h
- **DF 4** : Implication dans les dynamiques institutionnelles : 125 h

La formation pratique est composée de stages

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique. Chaque stage se déroulera sur des terrains professionnels avec lesquels existe une convention cadre de site qualifiant. Ce temps de formation permet, au sein d'établissements et de services d'acquérir des compétences professionnelles auprès de professionnels aguerris.

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la formation pratique d'une durée totale de 28 semaines (980 h) se déroule sous la forme de deux ou trois stages d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures). Ces stages, dont l'un s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.

Les candidats en situation d'emploi de moniteur éducateur effectuent au moins un stage d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures) hors structure employeur auprès d'un public différent.

Pour les autres candidats n'ayant pas à effectuer la totalité de la formation, une période de stage minimale de 8 semaines (280 heures) est associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation.

Par ailleurs, chaque stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'établissement de formation, le stagiaire et le responsable du stage. Cette convention précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat.

Référentiel de compétences

Domaine de compétences 1 – Accompagnement social et éducatif spécialisé

- c1** - Instaurer une relation
- c2** - Aide à la construction de l'identité et le développement des capacités
- c3** - Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique
- c4** - Animer la vie quotidienne au sein de l'établissement ou du service
- c5** - Concevoir et mener des activités de groupe

Domaine de compétences 2 – Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

- c6** - observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives
- c7** - participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif

Domaine de compétences 3 – Travail en équipe pluri-professionnelle

- c11** - s'inscrire dans un travail d'équipe
- c12** - Elaborer, gérer et transmettre de l'information

Domaine de compétences 4 – Implication dans les dynamiques institutionnelles

- c15** - établir une relation professionnelle avec les partenaires
- c16** - situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet
- c17** - veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques

Particularités de la sélection : dispense de l'épreuve écrite possible

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité : les candidats à la formation menant au diplôme d'Etat de moniteur éducateur, titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ou d'un baccalauréat, ou d'avoir obtenu l'examen de niveau DRASS, ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat ou d'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- BEATEP spécialité activité sociale et vie locale
- BP JEPS animation sociale
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou mention complémentaire Aide à Domicile
- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico psychologique

